

Conseil communal  
1325 Vaultion

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis municipal N°2021-05

## Renouvellement du contrat du Parc Jura Vaudois pour la période 2023-2032

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de :

Monsieur Dany Moffrand, Président  
Madame Magali Reymond Chenuz  
Monsieur Ortega Michel  
Monsieur Sylvain Favre  
Monsieur François Pythoud

S'est rendue le mercredi 10 novembre 2021 en salle de Municipalité pour examiner le préavis susmentionné. Monsieur Nicolas Bersier, Président du Conseil, Monsieur Claude Languetin Syndic, Messieurs Claude Goy, Bernard Martignier, Municipaux, étaient présents.

Monsieur le Municipal Claude Goy présente le préavis et donne des renseignements sur le Parc Jura Vaudois dont Vaultion fait partie depuis sa création en 2013.

Ce contrat d'une durée de 10 ans (2023-2032) sera financé en partie par les communes membres. La cotisation pour cela est de 5.- / habitant / année (soit environ 2500.- par année pour la commune de Vaultion).

Le Parc Jura Vaudois rassemble 34 communes territoriales et 3 communes propriétaires (Bursins, Lausanne et Nyon). Il s'étend sur environ 560km<sup>2</sup> soit près de 18% du Canton de Vaud.

Il propose un très grand nombre d'activités et d'animations ainsi qu'une vision globale sur des sujets aussi variés que l'environnement, la défense du paysage, l'aménagement du territoire, la biodiversité, entre autres sujets.

La mise en commun de compétences et de ressources permet au Parc Jura Vaudois d'avoir un impact plus important lors de réunions ou de prises de décisions. Il permet aussi de parler d'égal à égal lors de rencontres avec d'autres parcs régionaux suisses ou frontaliers.

La commission a débattu de bien-fondé de la reconduction du contrat avec Le Parc du Jura Vaudois et, à l'unanimité, pense que le préavis doit être accepté.

**En conclusion :**

Vu le préavis municipal 2021-05 relatif au renouvellement du Contrat du Parc Jura Vaudois pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2032

Où le rapport de la commission désignée pour l'étude de ce projet, conformément à l'art. 4. Chiffre 6bis de la loi sur les Communes

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**Décide :**

- a) D'accepter le contrat de parc basé sur la charte 2023-2032 liant la Commune de Vaulion à l'Association Parc naturel régional Jura vaudois
- b) De porter au budget 2023 et suivants les montants correspondants
- c) D'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- d) Relever la commission de son mandat

Vaulion, le 17 novembre 2021

Le Président  
Dany Moffrand

A blue ink signature of Dany Moffrand, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by a long horizontal stroke.

Le rapporteur  
François Pythoud

A black ink signature of François Pythoud, featuring a horizontal line followed by a stylized 'F' and a vertical stroke.